



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question écrite n° 46278

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'embargo pratiqué par les Etats-Unis et le Royaume-Uni à l'encontre de l'Irak. La visite du Saint-Père a dû être annulée en Irak sur la demande pressante de ces pays, qui refusent de lever l'embargo. Or, la dégradation des conditions de vie du peuple irakien rend de plus en plus contestable le maintien de cet embargo. C'est pourquoi elle lui demande de l'informer sur les prises de position de la France sur le maintien de l'embargo en Irak.

Texte de la réponse

La situation humanitaire en Irak préoccupe depuis longtemps les autorités françaises, qui n'ont eu de cesse, à titre bilatéral, dans le cadre européen ou au sein des Nations unies, de chercher à réduire les effets de l'embargo sur la société irakienne. Dès 1995, la France a engagé des programmes d'action humanitaire puis de coopération médicale et universitaire, afin d'offrir des sessions de formation en France aux médecins et professeurs irakiens. La France a également encouragé l'office humanitaire européen, ECHO, à renforcer ses activités en Irak, en particulier dans le secteur de la réhabilitation des hôpitaux. Enfin, au Conseil de sécurité, les autorités françaises ont milité en faveur du dispositif « pétrole contre nourriture », qui autorise l'Irak depuis fin 1996 à vendre son pétrole pour acheter des biens humanitaires et payer les dommages de guerre. Depuis trois ans, la France cherche à corriger les dysfonctionnements de ce programme qui n'a pas permis d'enrayer l'aggravation globale de la situation. Elle déplore les blocages croissants au sein du comité des sanctions chargé d'approuver à l'unanimité les contrats humanitaires passés entre l'Irak et ses fournisseurs. Les contrats mis en attente ont atteint au mois de mai un niveau inacceptable, dépassant 1,9 milliard de dollars. Les blocages, justifiés par un prétendu double usage civil et militaire de certains biens, concernent surtout les matériels destinés aux secteurs de l'électricité, de l'eau, des transports, des télécommunications et des équipements pétroliers. En l'absence de pièces de rechange, les infrastructures de base continuent de subir une dégradation accélérée, empêchant toute amélioration réelle des conditions de vie en Irak. La France ne ménage pas ses efforts pour tenter de remédier à cette situation. Une mise en oeuvre optimale du dispositif onusien, dans l'attente d'une modification du régime des sanctions, doit constituer une priorité pour l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Pour autant, le dispositif « pétrole contre nourriture », conçu comme un mécanisme provisoire, ne peut constituer une réponse suffisante aux souffrances de la population irakienne ni se substituer à la levée des sanctions. C'est la raison pour laquelle la France a proposé au Conseil de sécurité, dès janvier 1999, un mécanisme qui permettrait la suspension des sanctions en échange de l'établissement d'un nouveau régime de contrôle renforcé des armements et de la mise en place d'un dispositif de transparence financière. Aux termes de longues négociations, le Conseil de sécurité a adopté, le 17 décembre dernier, la résolution 1284 qui s'inspire largement de ces idées. Ce texte ouvre la perspective d'une suspension des sanctions, première étape vers leur levée, afin de convaincre l'Irak d'accepter de coopérer avec la Commission de contrôle. La France s'est abstenue lors de l'adoption de la résolution en raison des ambiguïtés qu'elle contient, notamment sur le critère de déclenchement de la suspension des sanctions. La diplomatie française s'efforcera de dissiper ces ambiguïtés pour rendre possible l'application de ce texte. Elle continuera de faire

valoir, auprès de ses partenaires, une position équilibrée, afin de favoriser une solution durable à la crise qui permette de garantir la sécurité des pays de la région et de lever les sanctions qui pèsent sur le peuple irakien.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46278

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2930

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4366